Plan Local d'Urbanisme

LE MANS MÉTROPOLE

Aigné
Allonnes
Arnage
Champagné
La Chapelle Saint-Aubin
Chaufour-Notre-Dame
Coulaines
Fay
La Milesse
Le Mans
Mulsanne
Pruillé-le-Chétif
Rouillon
Ruaudin
Saint-Georges-du-Bois
Saint-Saturnin
Sargé-lès-Le Mans
Trangé
Yvré l'Évêque

Modification n°2
3 Octobre 2024

APPROBATION
30 janvier 2020

RÈGLEMENT

Pièce n° 14.10 e ▸ **Plan du coefficient "nature"**
LE MANS SUD

Échelle 1/5000

- 0,2
- 0,3
- 0,4
- 0,4 dont 0,2 en pleine terre
- 0,5
- 0,75

N

0 250 500